

OBJET :
ANNULATION DE
SUBVENTIONS
2020

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 09.12.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.12.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 23 DEC. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Absents : Néant

Secrétaire : M. PERLES Bruno

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a voté au budget 2020 une subvention de :

- 7 000 € pour l'association « Comité de jumelage »
- 3 500 € pour « La solidaire Légion »
- 6 500 € pour « les Croquignous »
- 800 € pour « le Volley Club »

Concernant le « Comité de jumelage » un premier versement de 1 500 € a été effectué en septembre 2020 et aucune autre activité nécessitant le complément de subvention ne sera assurée par l'association jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur le Maire propose donc, en accord avec ladite association, d'annuler le versement du solde de 5 500 €.

Concernant la solidaire Légion, suite à la crise sanitaire, la course a été annulée.

Monsieur le Maire propose donc, en accord avec ladite association, d'annuler le versement de la subvention de 3 500 €.

Concernant les Croquignous, suite à la crise sanitaire, le Festival de la caricature 2020 a été annulé.

Monsieur le Maire propose donc, en accord avec ladite association, d'annuler le versement de la subvention de 6 500 €.

Concernant le Volley Club, suite à la crise sanitaire, le 15ème trophée a été annulé.

Monsieur le Maire propose donc, en accord avec ledit club, d'annuler le versement de la subvention de 800 €.

Après avis de la Commission des Finances en date du 10 décembre 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE et AUTORISE, sur proposition de Monsieur le Maire, l'annulation des subventions ou soldes de subventions tels que précisés ci-dessus, pour un montant total de 16 300 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 décembre 2020.

Ampliation faite le : 23 DEC. 2020 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 22 DEC. 2020 Par publication le : 23 DEC. 2020 Par délégation, Le Directeur Général des Services
--



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Nicolas NAYRAL
Nicolas NAYRAL